

La misère

Le Droit social

12 février 1882

La misère !... Quel affreux cauchemar pour le prolétaire, pour le père de famille, la veuve abandonnée à ses propres ressources, la jeune fille lancée dans ce tourbillon corrompu, pourri de la société actuelle, pour l'orphelin, pour tous ces êtres aux fronts ridés avant l'âge, aux yeux abattus, aux joues blêmes et creusées par les privations, luttant contre cette fatalité qui ne leur apporte qu'opprobre et déshonneur, quoiqu'ils suent le sang pour se procurer le morceau de pain nécessaire pour ne pas périr.

Opprobre et déshonneur, voilà ce que trouvent sur la route de la vie les malheureux prolétaires, et, c'est la justice, cette arche sainte des badauds et des jouisseurs qui, au lieu de les défendre, de les aider, de les consoler, les plonge dans ce borborygme qui salit toujours : la prison.

Etes-vous allé quelquefois voir à la chambre correctionnelle juger les flagrants délits ? Non, peut être ; allez-y, et tachez d'assister, impassible, à l'affreux défilé de la misère. Voyez ce jeune enfant que l'on traîne devant le tribunal ; il a quatorze ans, ses yeux hagards indiquent surabondamment qu'il n'a pas conscience de son état : il est accusé d'avoir volé un pain ; interrogé pourquoi il a commis cet acte répréhensible, il répond de cette voix faible qu'à peine on entend : Monsieur, j'avais faim ! depuis deux jours je n'ai rien mangé. — Vos parents ? — Je suis orphelin et personne ne veut m'occuper : je suis trop faible.

Vol et vagabondage, il y en a plus qu'il n'en faut pour jeter en prison cet abandonné, ce martyr de la société qui, en le délaissant, commet un crime. Protégé, il serait certainement devenu un honnête homme ; abandonné, il deviendra un voleur, un assassin peut-être, un criminel toujours.

Transportez-vous ensuite à la Cour d'assises. Regardez cette jeune fille, elle a dix-huit ans ; belle quoique pâle, les yeux sont rouges, cerclés de bistre ; son état nécessite de grands soins : elle est accusée d'infanticide.

Confiante et innocente, elle s'est oubliée au point de croire que l'amour était un idéal assez vaste pour permettre au fils de son maître de descendre jusqu'à elle, assez grand pour lui laisser croire qu'elle pouvait monter jusqu'à lui.

Abandonnée quelque temps après dans une position qui ne lui permet plus de se placer, démoralisée par le désespoir et voulant, coûte que coûte, cacher sa faute aux yeux de la société, elle ne voit plus, n'entend plus, ne se sent plus, et, dans un moment affreux délire, fait mourir son enfant.

Elle eût pu devenir une honnête mère de famille, faire le bonheur d'un brave travailleur : pauvre fille, elle paiera bien cher¹ de ceux qu'elle doit élever, protéger : d'un enfant qui n'a commis d'autre crime que celui de chercher à satisfaire sa faim ; d'une jeune fille qui n'eut d'autre tort que d'avoir été confiante et pure et qui, délaissée, poussée au désespoir, devient criminelle dans un moment de folie indescriptible.

Le premier est un futur criminel, la seconde une femme vouée au vice de la prostitution pour sa vie entière.

N'est-ce pas épouvantable ?

O viens, liberté ! Viens, égalité ! et de votre souffle puissant, bouleversez de fond en comble cette société déshonorée, pourrie jusqu'aux moelles ; dispersez toutes les iniquités actuelles, et plantez sur ces ruines, au profit des races futures, cette auréole sublime : la justice sociale.

1. Texte très corrompu dans l'original. Note de lea bibliothécaire.



*Bibliothèque
anarchiste*

Le Droit social
La misère
12 février 1882

extrait le 2 octobre 2026 d'*Archives autonomes*, tiré du *Droit social* du 12 février 1882

bibliotheque-anarchiste.com